



Règlement Intérieur des Championnats Scolaires des Écoles et des Collèges de l'Hérault

Sète

Les Championnats Scolaires Départementaux, qualificatifs pour le Championnat Académique, sont organisés, chaque saison sportive, sous l'égide du Comité de l'Hérault.

Article 1 : Organisation

Le Club d'Échecs de Sète organise le **samedi 21 janvier 2023**, dans la Salle Georges Brassens, route de Cayenne à Sète, les deux tournois suivants :

- Le Championnat Départemental Scolaire des écoles de l'Hérault
- Le Championnat Départemental Scolaire des collèges de l'Hérault
-

Article 2 : Règles du jeu

Les appariements se font au système suisse (Règles C04 FIDE).

- 6 rondes

Le programme PAPI sera utilisé pour les appariements.

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Une ronde est déclarée terminée lorsque les appariements de la ronde suivante sont publiés.

Les règles appliquées sont celles de la FIDE (applicables au 1er janvier 2023), et plus particulièrement l'annexe A pour les parties rapides dont l'article A.5.

Le règlement *J03_2022_2023_Championnat_de_France_scolaire* de la Fédération Française des Échecs est la référence.

Article 3 : Les qualifications

Toutes les équipes, ayant joué le championnat, constituées de 8 à 10 joueurs dont au moins 2 garçons et 2 filles sont qualifiées pour le championnat de l'Académie de Montpellier.

Une équipe est constituée de 8 à 10 élèves de la même école.

Article 5 : Cadence

- 12 min + 3 s par coup.
- Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier plus de 5 minutes après le lancement de la ronde est considéré comme forfait.
⇒ Un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre est déclaré abandonner le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Licence FFE valable pour la saison en cours obligatoire (A ou B)

L'inscription est gratuite pour ceux qui sont déjà affiliés à la Fédération Française des Échecs, aucune inscription sur place, date limite : 18 janvier.

Article 6 : Horaires de jeu

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence.

Samedi 21 janvier 2023:

Pointage : jusqu'à 10h30

Ronde1: 11h

Ronde2: 11h50

Ronde3: 13h30

Ronde4: 14h20

Ronde5: 15h10

Ronde6: 16h30

REMISE DES PRIX VERS 17h30

Article 7 : Classement (dans chaque tournoi)

Le classement individuel s'effectue en fonction du nombre de points de partie (gain : 1 point, partie nulle : 0,5 point, défaite : 0 point).

Le départage entre ex-æquo est obtenu, dans l'ordre, par le Buchholz tronqué, le Buchholz, puis par le cumulatif,

Le classement par équipe est établi aux nombres de points, la somme des points des 8 meilleurs de chaque établissement (dont au moins 2 garçons ou 2 filles).

Les ex æquo sont départagés de la façon suivante :

- Les équipes complètes seront classées avant les équipes incomplètes. Pour tous les établissements qui ont moins de 8 participants ou un quota incomplet de garçons ou de filles, le calcul se fait en comptabilisant 0 point pour les places vacantes
- On comparera les résultats du 9e joueur, si les 2 écoles ou collèges ont au moins 9 joueurs.
- On comparera les résultats du 10e joueur, si les 2 écoles ou collèges ont au moins 10 joueurs.
- On favorisera l'équipe la plus jeune.

Plusieurs équipes d'un même établissement peuvent être classées.

Les titres de Champions de l'Hérault des Écoles et des Collèges seront attribués en faisant la somme des 8 meilleurs (dont au moins 2 filles et 2 garçons) de chaque établissement.

Article 8 : L'aire de jeu

- L'aire de jeu est exclusivement réservée aux joueurs, arbitres et officiels (organisateur, Président du CDJE, Président de la ligue, Directeur des Jeunes, Directeur des scolaires).
- Les joueurs ayant terminé leurs parties seront considérés comme des spectateurs, et devront quitter l'aire de jeu.
- Conformément aux décisions du Comité Directeur de la F.F.E des 21 et 22 juin 2014, avertissement oral aux joueurs détenteurs d'un téléphone mobile et/ou d'un autre moyen électronique de communication dans la salle de jeu. Ils sont interdits dans la salle de jeu mais tolérés dans un sac et complètement éteints. Toute sonnerie entraîne la perte de la partie
- Tout joueur se doit d'avoir une attitude convenable
- Les analyses et les Blitz sont interdits dans l'aire de jeu
- Éviter toute discussion pouvant prêter à confusion
- Respecter son adversaire
- Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement ou une sanction.

Article 9 :

Arbitre Principal : Fabrice TUR, Arbitre Fédéral Elite 1

Arbitres adjoints : Régis BLANC (AFC), Valentin COLLE (AFC), Manuel FOSSELLA (AFE1), Marie VIANEY (AFC)

Article 10 :

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

L'arbitre Principal

Fabrice TUR
Arbitre FIDE

L'organisateur

Philippe VILLAUME
Président du Club d'échecs de Sète